

## LE PARC DE SAURUPT

### UN TÉMOIN ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER DU NOUVEAU NANCY

PAR VINCENT BRADEL

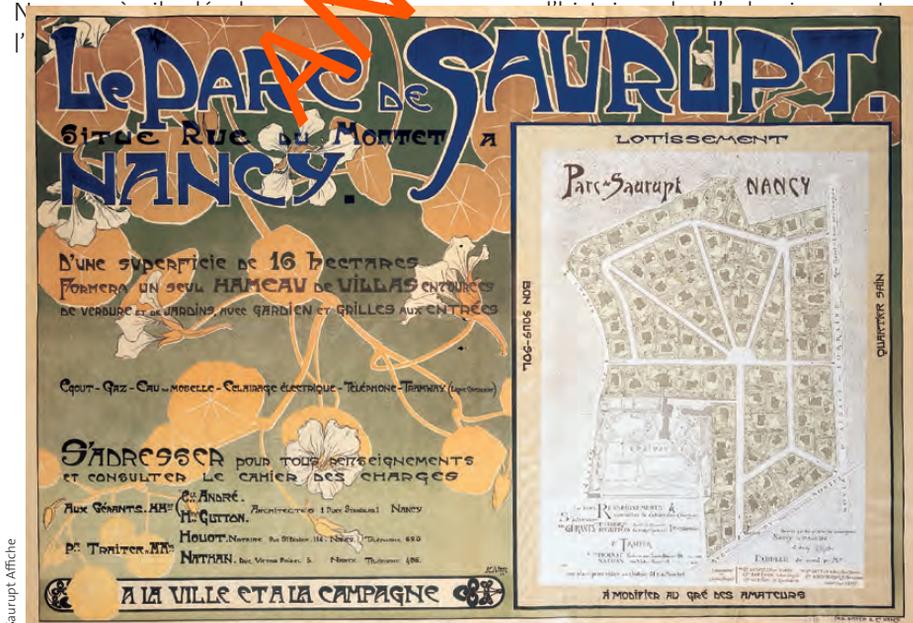
En préambule de l'Assemblée générale

Haut lieu incontestable de l'École de Nancy, le Parc de Saurupt tel que le parcourt aujourd'hui les amoureux de l'architecture Art Nouveau ne reflète cependant pas complètement les ambitions de ses créateurs qui espéraient rassembler là, à l'écart du centre affairé de la capitale de l'Est de la France, plusieurs dizaine de villas dans un cadre aéré, verdoyant, mais aussi contrôlé par une grille et un cahier des charges architecturalement exigeant.

À défaut d'avoir tenu les promesses d'une sorte de Vésinet nancéien, ce lotissement pas comme les autres n'en est pas moins devenu un quartier de la ville particulièrement remarquable en ce qu'il témoigne tout autant des aléas de l'urbanisation du Nouveau Nancy qui se développe à l'Ouest entre 1870 et 1914, que des compétences renouvelées du milieu architectural nancéien, de l'Art Nouveau au Mouvement Mo-derne, en passant par l'Art déco.

Se dessinent ainsi trois moments de l'histoire du lieu et de l'évolution de son paysage architectural dont nous tenterons de mettre en évidence les ressorts et les richesses respectives en nous appuyant tout à la fois sur quelques réalisations et un matériau iconographique réuni, il y a une vingtaine d'années de cela, à la demande de Roger Mossovic, pour une exposition conçue à l'occasion du centenaire de l'École de Nancy.

Architecte de formation, Vincent Bradel est chercheur au Laboratoire d'Histoire de l'Architecture Contemporaine de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy.



**SOUS RÉSERVE DES PRESCRIPTIONS SANITAIRES**

**MARDI 22 FÉVRIER 2022 • 17H00**

Conseil départemental de Meurthe et Moselle Esplanade Jacques Baudot - Nancy

06 67 31 78 46 - contact@cerclegaren.fr - http://cerclegaren.fr - https://facebook Cercle Garen

GRUPE D'ACTION ET DE RÉFLEXION SUR L'ÉCOLE DE NANCY

Cercle Garen • BP 70438 • 54001 NANCY CEDEX

Cotisations Solo 25€ - Duo 40€ - Par chèque à l'ordre du Cercle Garen à l'adresse ci-dessus ou à déposer lors des causeries.